

Une fermeture qui a tourné au bras de fer

Le cataclysme

Jeudi 8 septembre 2022, Jean-Léonce Dupont annonce, par voie de presse, la fermeture du collège du Val-de-Vire et sa fusion avec Émile-Maupas à la rentrée 2023. La décision est soutenue par Marc Andreu Sabater, maire de la ville et vice-président du Département. C'est la stupeur à Vire Normandie. Enseignants et parents dénoncent un manque de concertation.

Le collectif « Non à la fermeture du Val-de-Vire » est créé. Jour après jour, la fureur grandit et la mobilisation prend de l'ampleur. Jusque dans les rangs du conseil municipal. Une partie des élus de la majorité se désolidarise du maire. La crise du collège du Val-de-Vire se transforme en crise politique, paralysant la vie de la commune. Le 15 novembre 2022, le collectif obtient une première victoire : la fusion est reportée à septembre 2024.

Coup de force du collectif

Pendant des mois, les conseils municipaux et intercommunautaires sont sans cesse perturbés par les opposants qui réclament le ralliement du maire à leur cause. Sous la pression, l'édile fait volte-face et annonce son opposition au projet le 29 novembre 2022.

L'affaire ira jusqu'aux plus hautes sphères de l'État puisque le collectif est reçu, le 9 décembre 2022, à Matignon, par de proches conseillers de la Première ministre Élisabeth Borne. Malgré la pression, le Département ne plie pas.

Les opposants tentent le tout pour le tout, en s'invitant en pleine séance du conseil départemental, lundi 12 décembre, pour empêcher le vote. Mais rien n'y fera. Après deux suspensions de séance et une évacuation par les forces de l'ordre, le conseil départemental approuve la fusion des deux collèges.

Des recours en justice

Le 9 mars 2023, le collectif savoure une première victoire. Le tribunal administratif de Caen suspend la décision de fermer l'établissement pour vice de procédure. Mais le 24 avril 2023, le Département vote à nouveau la fusion des deux collèges.

La bataille juridique se poursuit. Le 7 septembre 2023, le tribunal administratif de Caen déboute le collectif et donne raison au conseil départemental du Calvados. Mais les opposants n'ont pas dit leur dernier mot. La cour d'appel du tribunal de Nantes (44) doit encore rendre sa décision.

Noémie BAUDOUIN.



En décembre 2022, les membres du collectif avaient envahi la salle du conseil départemental, à Caen. Archives Ouest-France